

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE

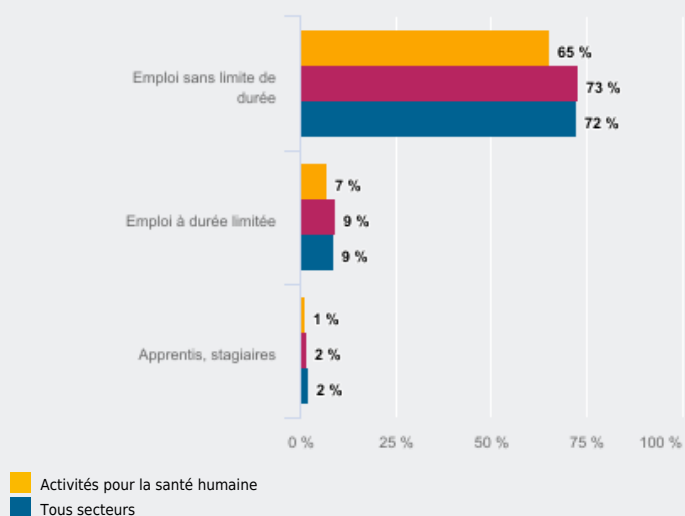


QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI** DANS CE SECTEUR ?

TYPE DE CONTRAT POUR LES SALARIÉS ¹

88 %

des salariés de ce secteur occupent des emplois sans limite de durée (85 % tous secteurs)



163 580

actifs en emploi (salarié et non salarié) dans ce secteur, soit

8 %

de l'emploi régional

29 %

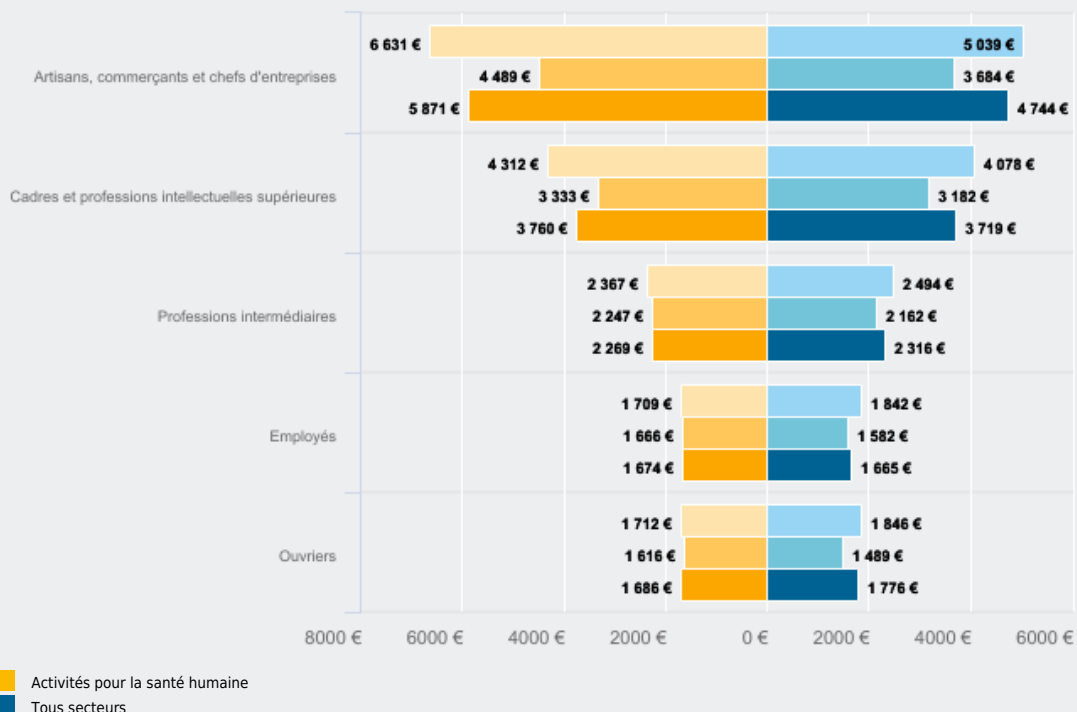
de non-salariés (16 % tous secteurs)

17 %

des actifs de ce secteur travaillent à temps partiel (16 % tous secteurs)

SALAIRE MENSUEL NET MÉDIAN POUR LES SALARIÉS, PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

La moitié des salariés travaillant dans ce secteur gagnent plus de **2 130 €** net par mois à temps plein (1 800 € tous secteurs)



TYPE DE CONTRAT POUR LES FEMMES SALARIÉES

88 %

des femmes salariées de ce secteur occupent des emplois sans limite de durée

■ Activités pour la santé humaine
■ Tous secteurs



24 %

des femmes de ce secteur exercent un emploi non salarié (12 % tous secteurs)

19 %

des femmes de ce secteur travaillent à temps partiel (24 % tous secteurs)

La moitié des femmes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **2 120 €** net par mois à temps plein (1 750 € pour les femmes tous secteurs confondus)

TYPE DE CONTRAT POUR LES HOMMES SALARIÉS

88 %

des hommes salariés de ce secteur occupent des emplois sans limite de durée

■ Activités pour la santé humaine
■ Tous secteurs



41 %

des hommes de ce secteur exercent un emploi non salarié (19 % tous secteurs)

9 %

des hommes de ce secteur travaillent à temps partiel (9 % tous secteurs)

La moitié des hommes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **2 190 €** net par mois à temps plein (1 860 € pour les hommes tous secteurs confondus)

📄 Source : Insee - RP au lieu de résidence, Base Tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

📌 Notes :

1 Les emplois sans limite de durée regroupent les CDI et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les CDD, les contrats aidés, les intérimaires et les stagiaires rémunérés.